

PETITE ENFANCE

Focus pour la Convention territoriale globale



#habitat | Mai 2026

Une nouvelle Convention territoriale globale (CTG) de services aux familles a été adoptée par l'Euro-Métropole de Metz et la CAF de la Moselle en décembre 2025 pour la période 2026-2030. La CTG est une démarche partenariale fondée sur une collaboration entre la Caisse d'allocations familiales (CAF) et le territoire (ici, l'Euro-Métropole de Metz). Son objectif est de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants. Au cœur de cette convention, le diagnostic partagé, réalisé par l'AGURAM pour identifier les besoins spécifiques du territoire, dresse un portrait social de l'agglomération.

Découvrez les enjeux liés à la petite enfance et l'offre de services aux familles à travers ce Reper' dédié. Il est enrichi par une enquête menée auprès des familles par la métropole, qui met en lumière les freins rencontrés et les attentes exprimées par les habitants sur cette thématique au cœur de leur quotidien.

La petite enfance constitue **l'un des principaux points d'attention de la Convention territoriale globale.**

L'évaluation de l'offre et des besoins varie en fonction des types d'offres (accueil collectif, individuel, crèche municipale, privée, etc.), afin de couvrir le plus de situations possibles.

Le volet opérationnel de la nouvelle CTG déploie 6 actions sur cette thématique, réunis dans l'axe 1 :

Renforcer l'adaptation de la politique de la petite enfance aux besoins des enfants et de leurs parents.

Deux autres Reper', également disponibles en téléchargement, se concentrent sur l'enfance-jeunesse et la parentalité et l'accès aux droits.



LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE : UN VÉRITABLE TRAVAIL PARTENARIAL

La Convention territoriale globale (CTG) est une démarche partenariale fondée sur une collaboration entre la Caisse d'allocations familiales (CAF) et le territoire (ici, l'Euro-Métropole de Metz). Son objectif est de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants afin d'assurer un accès à tous à des services complets, innovants et de qualité.

Les CTG couvrent les champs suivants :

- ◇ petite enfance (accueil du jeune enfant) ;
- ◇ accompagnement à la parentalité (lieux d'échanges, lieux d'accueil parents-enfants, accompagnement à la scolarité, etc.) ;
- ◇ enfance et jeunesse (accueils de loisirs, soutien à la scolarité, actions de prévention éducative, etc.) ;
- ◇ logement et amélioration du cadre de vie ;
- ◇ animation de la vie sociale (soutien aux centres sociaux, participation des habitants à la vie sociale, etc.) ;
- ◇ accès aux droits, aux services et inclusion numérique.

Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et permet d'identifier des priorités ainsi que

les moyens nécessaires y afférents, dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Les travaux de construction de la nouvelle CTG se sont échelonnés de mars à décembre 2025, avec une CTG effective au 1^{er} janvier 2026, pour une durée de 5 ans, jusque fin 2030.

L'AGURAM a œuvré aux côtés de l'Euro-Métropole de Metz et de la Caisse d'allocations familiales de Moselle :

- ◇ **réalisation du diagnostic social**, afin de faire émerger les principaux constats et enjeux du territoire, analyse de l'enquête aux familles ;
- ◇ **co-animation des 2 sessions d'ateliers** (juin et septembre 2025), qui ont permis de compléter ce diagnostic social par des retours de terrains des acteurs clés de la petite enfance.

À partir de ces matériaux riches, l'Euro-Métropole de Metz et de la Caisse d'allocations familiales de Moselle ont établi un **plan d'actions, développé en 18 fiches**, contenant chacune des objectifs ciblés.



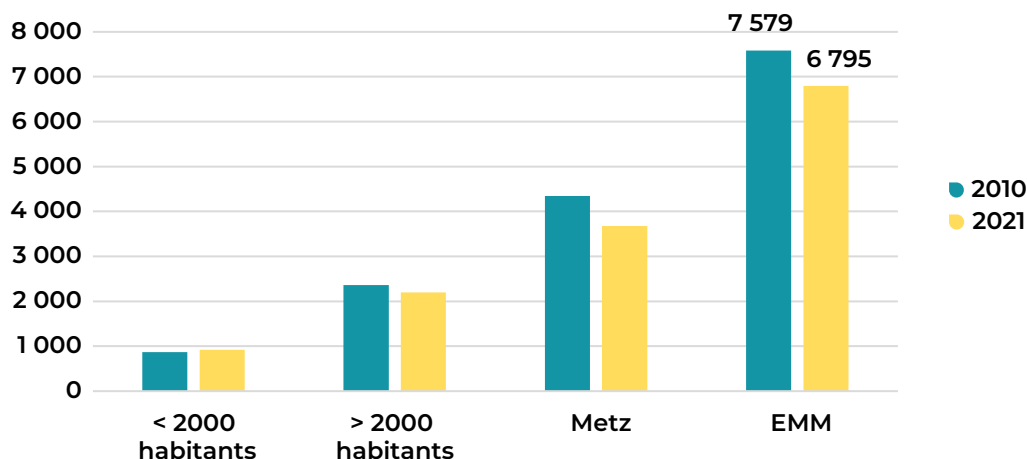
UNE BAISSSE DES NAISSANCES ET DES MOINS DE 3 ANS

La population des enfants de moins de 3 ans est en baisse dans l'Euro-Métropole de Metz, particulièrement à Metz. Cette diminution s'accompagne d'une concentration des jeunes enfants dans les quartiers d'habitat social en milieu urbain. Les petites communes périurbaines connaissent des besoins souvent ponctuels mais intenses liés à des projets d'urbanisation rapide.

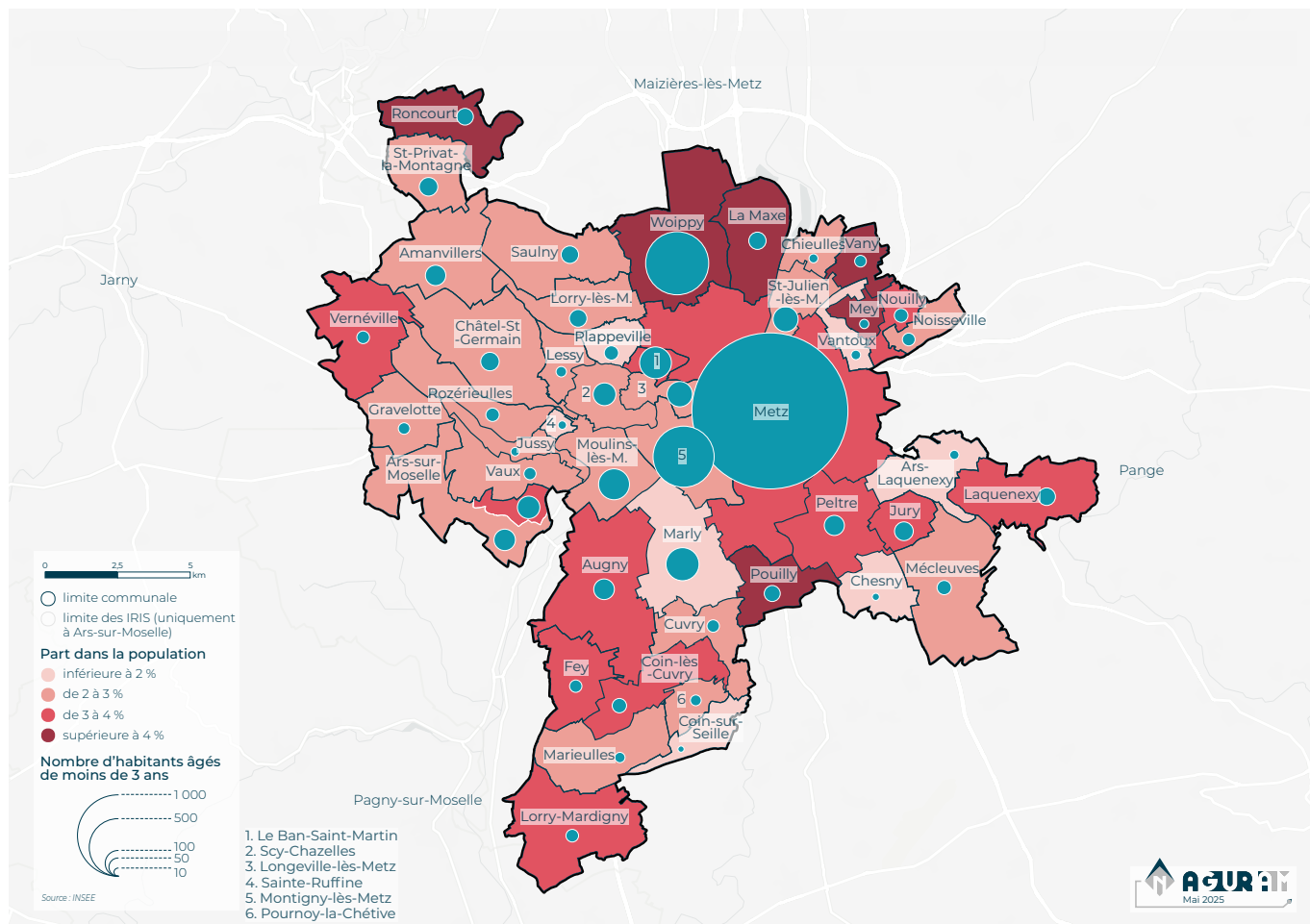


6800 enfants de moins de 3 ans dans l'Euro-Métropole (2021)

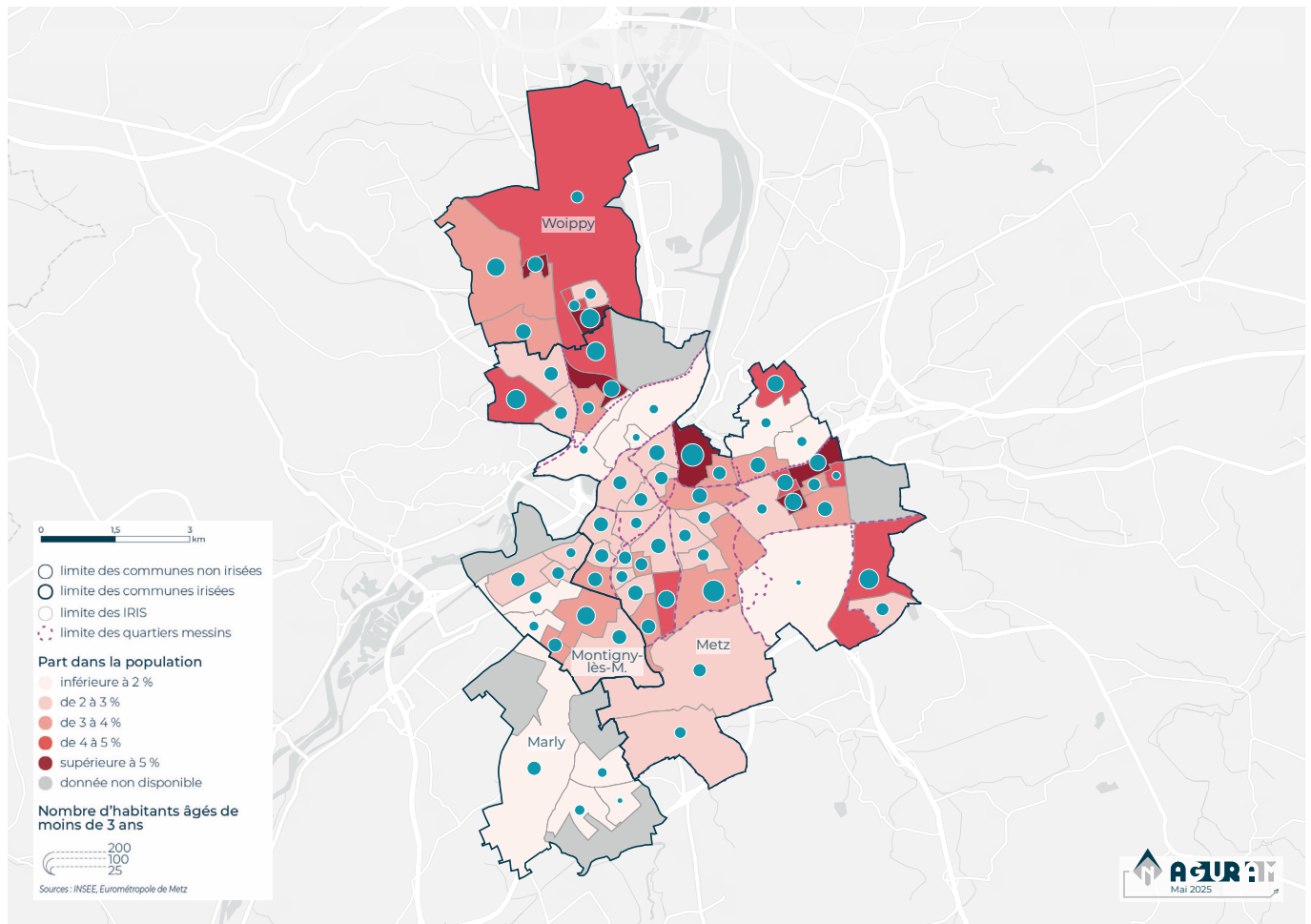
III Evolution du nombre de moins de 3 ans dans l'Euro-Métropole de Metz - source Insee



III Nombre et part des moins de 3 ans en 2021



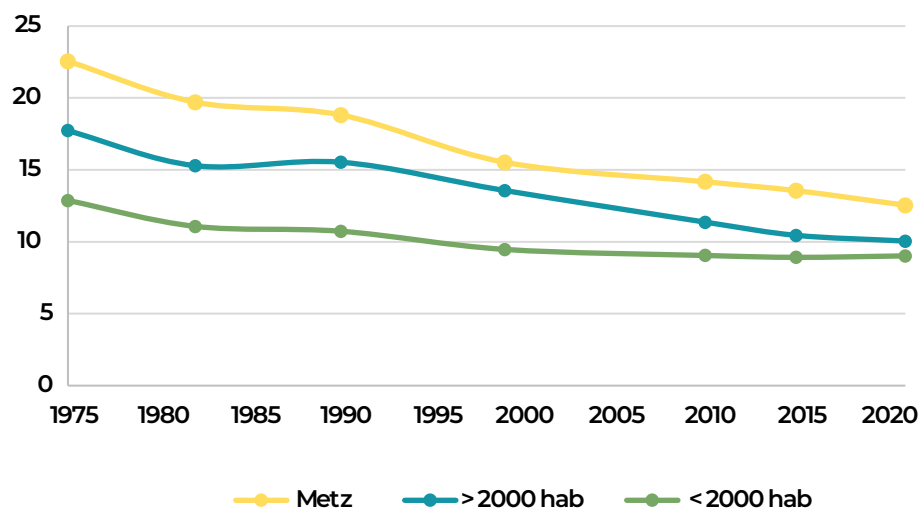
III Nombre et part des moins de 3 ans en 2021 à l'IRIS



Cette diminution des moins de 3 ans est amenée à se poursuivre, car la baisse des naissances est un mouvement de fond, comme l'illustrent les évolutions

des taux de natalité, et n'est pas propre à l'Euro-Métropole de Metz. Au sein de l'agglomération, cette baisse est plus marquée à Metz.

III Évolution du taux de natalité dans l'Euro-Métropole de Metz (nombre de naissances vivantes pour 1000 habitants) - source Insee/État civil



La Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) de la CAF regroupe 4 dispositifs, dont certains peuvent se cumuler :

- ◇ **Allocation de base** : aide aux dépenses liées à l'entretien et à l'éducation d'un enfant jusqu'à ses 3 ans. Versée sous condition de ressources.
- ◇ **Prime de naissance** : versée au 7^e mois de grossesse, elle couvre les premières dépenses liées à l'arrivée de l'enfant.
- ◇ **Complément de libre choix du mode de garde (CMG)** : participation aux frais de garde (assistante maternelle, garde à domicile ou en structure) jusqu'aux 6 ans de l'enfant.
- ◇ **Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE)** : permet à un ou 2 parents de cesser ou réduire leur activité pour s'occuper de leur enfant jusqu'à ses 3 ans.

Au total, 5 460 foyers percevaient une ou plusieurs prestations de la Paje à la fin de l'année 2023.

À l'échelle de l'Euro-Métropole de Metz, la prestation majoritairement versée est l'allocation de base, suivie du CMG, puis de la PreParE. La prime de naissance est marginale. Le CMG se répartit lui-même en 3 sous-catégories : assistante maternelle, structure, et employée à domicile. **Le CMG-assistante maternelle demeure aujourd'hui très largement majoritaire (les ¾ des CMG versés).**

Les ménages percevant ces aides présentent un profil plus fragile à Metz, Montigny-lès-Metz et Woippy, mais également, dans une moindre mesure, à Ars-Sur-Moselle et Le Ban-Saint-Martin, avec davantage de personnes seules, plus de ménages à faibles ressources, et des ménages plus jeunes à Metz.

UNE OFFRE COLLECTIVE QUI S'ACCROÎT PAR LE BIAIS DU PRIVÉ, UNE BAISSÉ DE L'ACCUEIL INDIVIDUEL

Crèches en fonctionnement Paje et PSU : quelles différences et quelles implications ?

Paje et PSU correspondent à deux modes de financements bien distincts.

La **PSU (Prestation de service unique)** est une aide versée directement par la CAF aux gestionnaires de crèches, qui vient compléter la participation des familles. La PSU et la participation des familles représentent, au maximum, 66 % du prix de revient horaire de la structure. Ce type de financement implique qu'un financeur complémentaire participe aux dépenses de fonctionnement (généralement la commune, mais cela peut-être un réservataire de berceaux, type entreprise).

En contrepartie, les structures PSU doivent appliquer une tarification à l'heure, basée sur un barème institutionnel établi par la Cnaf (caisse nationale), en fonction du quotient familial, c'est-à-dire qu'il tient compte du revenu des familles et du nombre d'enfants à charge.

La **Paje (Prestation d'accueil du jeune enfant)** est un mode de gestion tout à fait différent. Le gestionnaire de la crèche applique une facturation horaire libre aux parents, plafonnée à 10 € de l'heure. Les parents peuvent se faire rembourser chaque mois une partie des frais (via le CMG, à plusieurs conditions : l'enfant doit être gardé au moins 16 h par mois, et le parent doit avoir une activité professionnelle).

LA PRESTATION D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DYNAMISE L'OFFRE EN ACCUEIL COLLECTIF

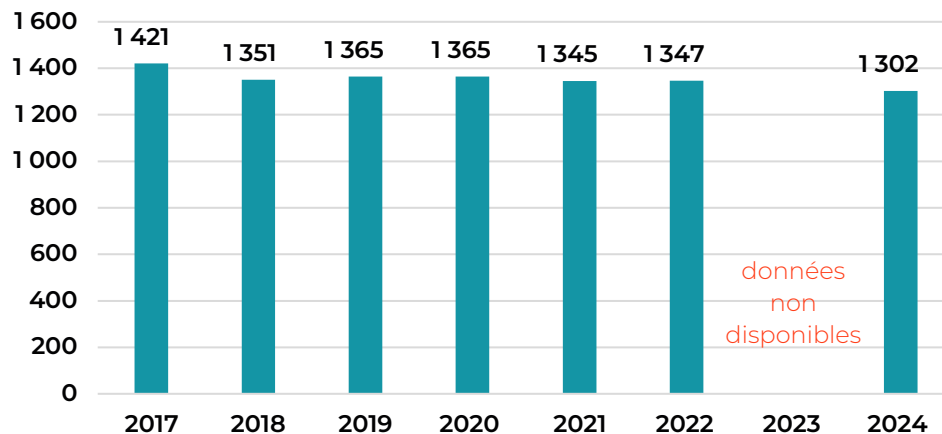
En 2024, 1 302 places sont proposées en structure relevant de la PSU dans l'Euro-Métropole de Metz. **Ce chiffre est en baisse** (-16 places depuis 2021), certaines structures ayant réduit le nombre de places offertes, et d'autres structures privées ayant ouvertes. Cela reste rare, mais certaines crèches PSU sont privées : c'est le cas de 3 structures PSU sur 39 existantes dans l'Euro-



Près de 1 700 places en accueil collectif dans l'Euro-Métropole

Métropole de Metz. La très grande majorité des crèches privées relèvent de la Paje.

III **Evolution du nombre de places en structure PSU - sources data.caf.fr et Caf de Moselle sur 2023 «données non disponibles»**



En parallèle, **l'offre en structure Paje a très fortement augmenté** : encore inexistante avant 2008, elle offre aujourd'hui **près de 400 places**, réparties dans 37 structures. **C'est désormais par ce biais que l'accueil collectif se développe**. Les structures Paje présentent un mode de gestion plus souple que la PSU (cf. page précédente), notamment dans son mode de tarification. Elle permet à des particuliers de se lancer

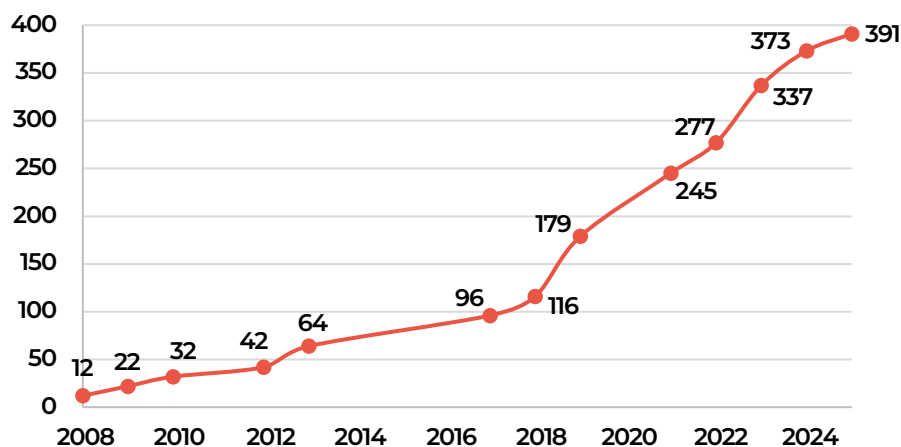
dans l'accueil collectif, sous réserve de remplir certaines conditions.

Par ailleurs, les structures Paje relèvent souvent de petites unités (10 à 12 places), et semblent faciliter le développement de l'offre en périurbain, comme l'illustre la carte de localisation des structures selon leur mode de financement.

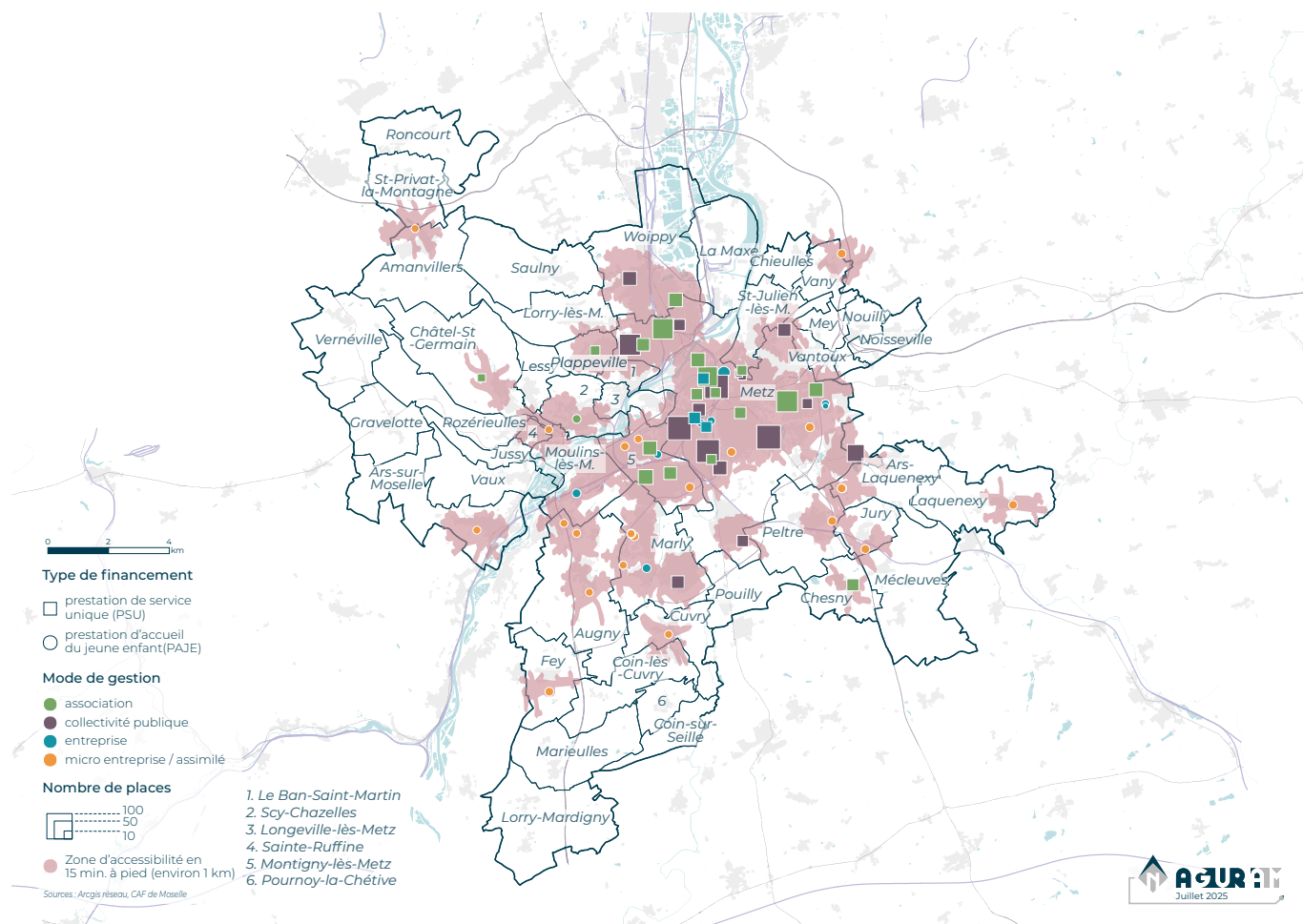
© Crédits : Philippe Gisselbrecht – Communication Ville de Metz et Euro-Métropole de Metz 2026



/// Évolution du nombre de places en structure PAJE - source CAF de Moselle



/// Les crèches et micro-crèches dans l'Euro-Métropole de Metz



L'ACCUEIL INDIVIDUEL EN BAISSÉ

En 2023, **1 971 enfants de moins de 6 ans étaient gardés par une assistante maternelle**. Ce volume est en diminution régulière depuis 2019. Ceci est à mettre en lien avec plusieurs éléments :

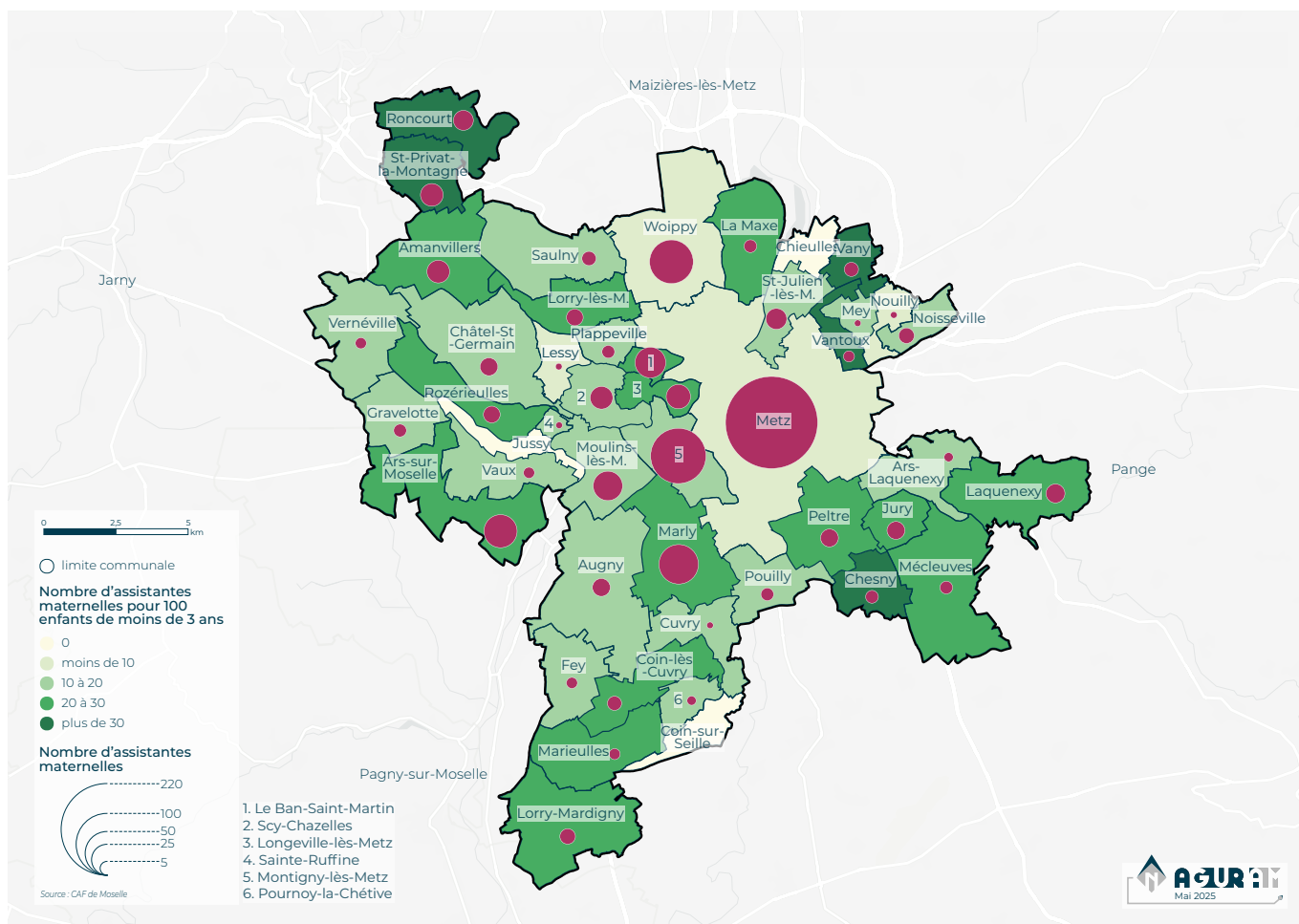
- ◇ la **diminution du nombre d'assistantes maternelles agréées** (environ 200 de moins, soit une baisse d'1/4) ;
- ◇ le **vieillessement des assistantes maternelles** : 42 % avaient plus de 55 ans en 2023, contre 37 % en 2019 ;

◇ la **baisse du nombre d'enfants de moins de 6 ans** (au sens de personnes allocataires de la CAF), estimée à -10 % entre 2019 et 2023 ;

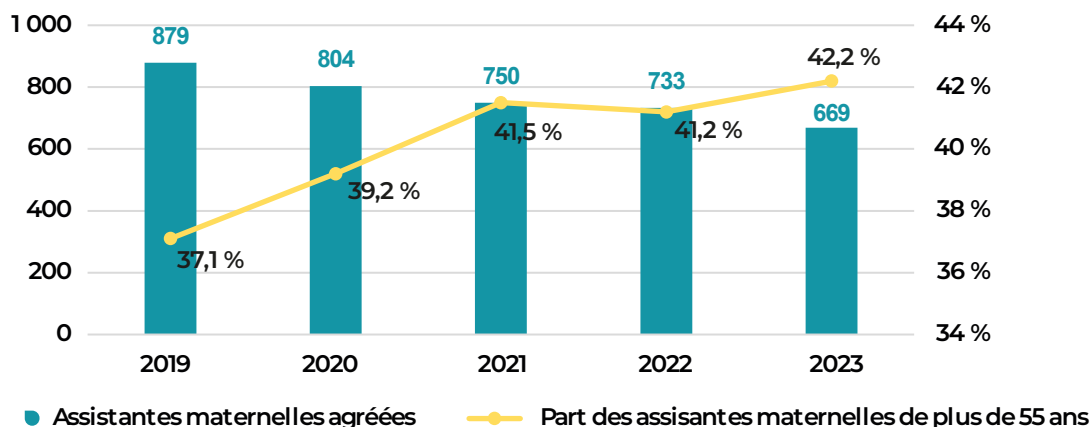
◇ la hausse concomitante du nombre de places offertes en structures collectives (Paje).

En 2023, l'Euro-Métropole dénombre 11,4 assistantes maternelles pour 100 enfants de moins de 3 ans, contre 13,3 en 2019.

III Nombre d'assistantes maternelles



III Évolution du nombre d'assistantes maternelles agréées dans l'Euro-Métropole de Metz source CAF



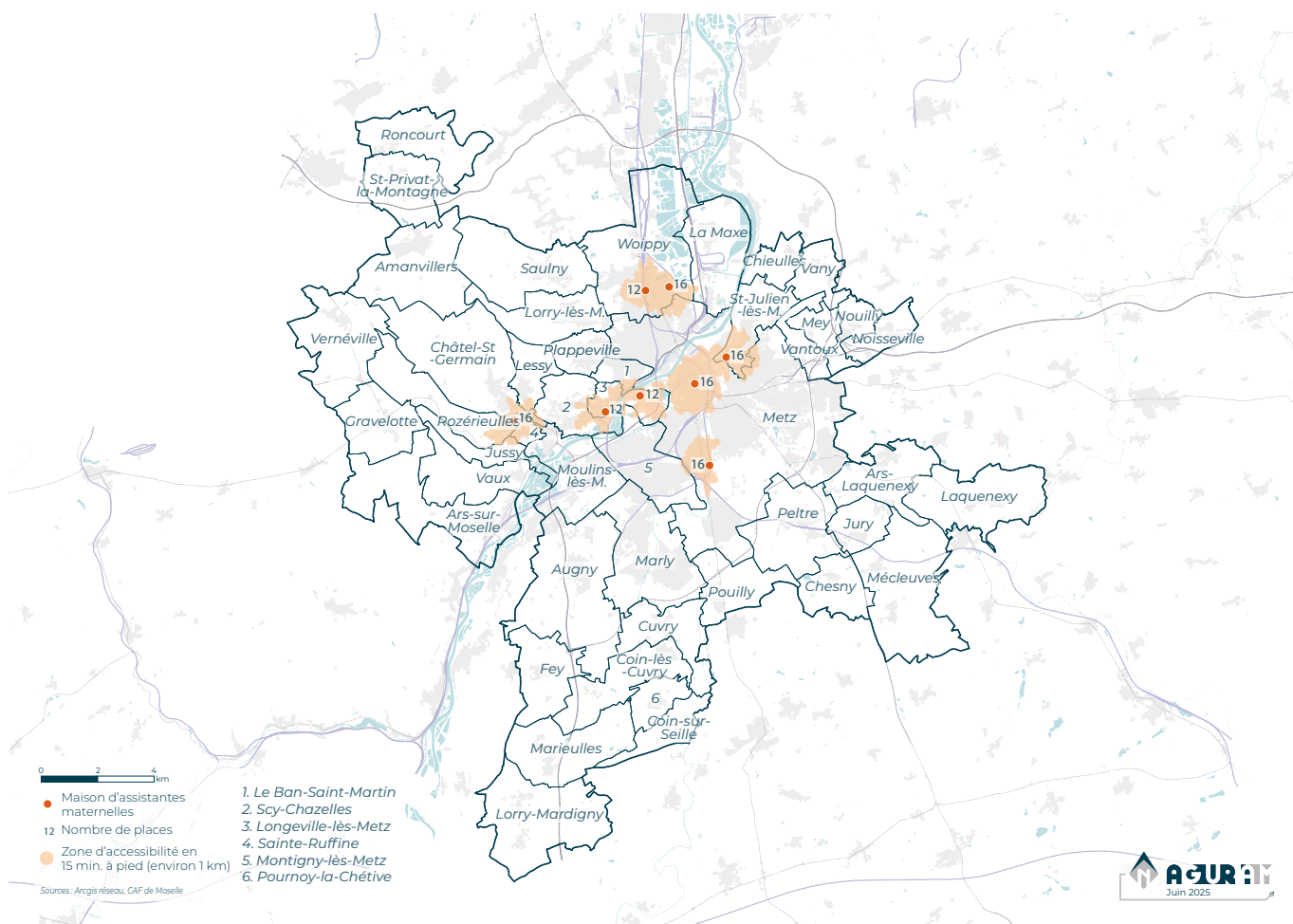
LES MAISONS D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM) : UNE ALTERNATIVE ENTRE ACCUEIL COLLECTIF ET INDIVIDUEL

La loi offre la possibilité aux assistantes maternelles d'exercer leur activité professionnelle dans un lieu autre que leur domicile. Cette modalité d'exercice professionnel permet à 2, au minimum, et jusqu'à quatre assistantes maternelles agréées de se regrouper au sein d'un même local. Elles peuvent y accueillir chacune au maximum quatre enfants simultanément, en fonction de la capacité d'accueil du local et de

l'autorisation individuelle d'accueil de chaque assistante maternelle.

Dans l'Euro-Métropole de Metz, on dénombre **8 maisons d'assistantes maternelles (MAM) de 12 ou 16 places**, ce qui représente une offre totale de **116 places d'accueil**.

III Les maisons d'assistantes maternelles dans l'Euro-Métropole de Metz



LES RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Le **Relais petite enfance** est une structure destinée aux parents qui souhaitent :

- ◇ **obtenir des informations** sur les différents modes d'accueil de l'enfant sur le territoire, notamment l'accueil individuel ;
- ◇ **être accompagnés** dans leur fonction d'employeur d'un(e) assistant(e) maternel(le).

La loi du 19 décembre 2023 pour le plein emploi a introduit, à l'article 17, la notion d'Autorité organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant. Dans ce cadre, **les communes ou regroupement de plus de 10 000 habitants** doivent établir un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre et **disposer d'un relais petite enfance au 1^{er} janvier 2026**.

4 RPE sont recensés dans la métropole, à :

- ◇ Longeville-lès-Metz (couvre les communes de Longeville-lès-Metz, Ban-Saint-Martin et Scy-Chazelles) ;
- ◇ Montigny-lès-Metz ;
- ◇ Metz ;
- ◇ Marly.

6 communes sur 46 disposent donc d'un RPE, ce qui représente 72 % de la population actuelle de l'Euro-Métropole de Metz.

Un 5^e RPE est à venir en 2026 à Woippy.

CRÈCHE PSU, CRÈCHE PAJE, ASSISTANTE MATERNELLE : QUELS ÉCARTS DE COÛTS POUR LES PARENTS ?

Chérubin fera son entrée à la crèche ou chez l'assistante maternelle en septembre 2025. Ses parents, qui travaillent tous les 2, ont besoin de le faire garder beaucoup, 160 heures par mois. Les parents de Chérubin gagnent à eux deux 23 500 € par mois, soit 42 000 € par an.

Simulation de coût pour une place en structure collective PSU

Les parents de Chérubin s'orientent d'abord vers une structure gérées par leur municipalité, la crèche « Les Coquelicots », qui applique des tarifs règlementés relevant de la PSU (Prestation de service unique).

Le tarif horaire PSU appliqué s'élèverait à 2,17 € de l'heure, soit 346,64 € par mois.

Simulation de coût pour une place en structure collective Paje

Malheureusement, les parents de Chérubin n'ont pas obtenu de place dans la crèche « Les Coquelicots ». Ils se renseignent donc auprès d'une autre structure, privée, relevant d'un mode de financement Paje, située près de la zone d'activité où travaille la maman de Chérubin, « Les Bout'Choux ».

Le coût horaire y est plafonné à 10 € de l'heure, soit 1 600 € par mois pour 160 heures de garde. Les parents

de Chérubin peuvent déduire de ce coût le CMG, prestation versée par la CAF. Pour leur niveau de revenu et composition familiale, il s'élève à 848,47 € par mois.

Les employeurs des parents de Chérubin n'y réservent pas de berceaux, et ne peuvent contribuer aux frais de garde.

Le coût de revient en crèche Paje est estimé à 751,53 € par mois, CMG déduit.

Simulation de coût pour une place chez une assistante maternelle

Devant l'absence de place aux « Coquelicots », et le tarif élevé chez « Les Bout'Choux », les parents de Chérubin se tournent finalement vers une assistante maternelle, ce qui n'était pas leur choix initial.

Sylvie, sa future assistante maternelle, applique les tarifs suivants :

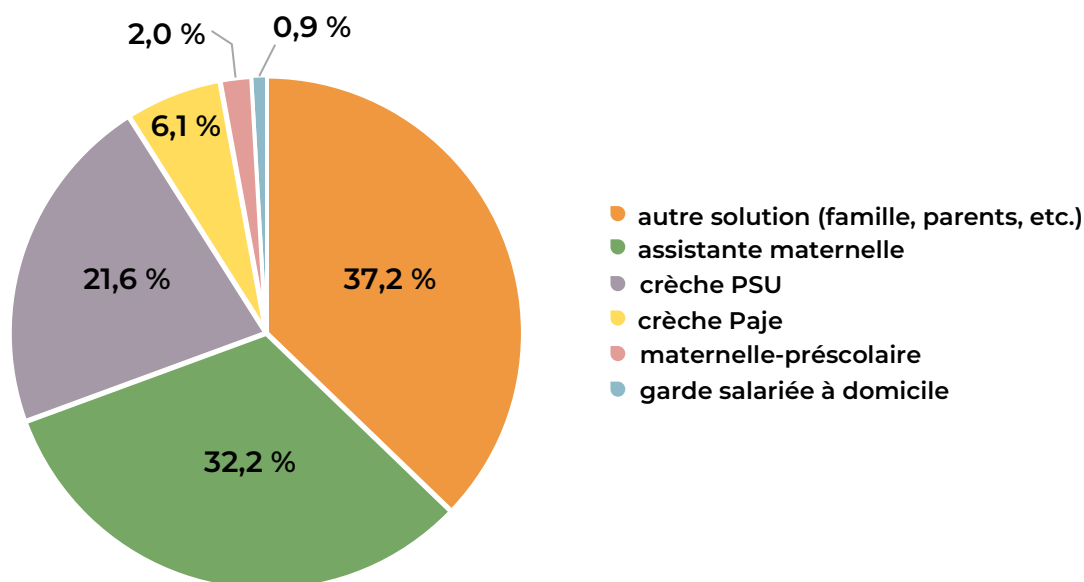
- ◇ coût horaire : 4,03 €, soit 644,8 € par mois ;
- ◇ frais d'entretiens : 3,8 €/jour, soit 76 € par mois ;
- ◇ frais de repas : 5 €/jour, soit 100 € par mois.

Les parents de Chérubin percevront une prestation CMG de la CAF, qui s'élèvera à 454,15 € par mois.

CMG déduit, le reste à charge pour les parents de Chérubin s'élèvera à 366,65 € par mois.

COMMENT SONT GARDÉS LES JEUNES ENFANTS DE L'EURO-MÉTROPOLE DE METZ ?

Mode de garde des moins de 3 ans en 2022 dans l'Euro-Métropole de Metz - source Data.caf.fr



Le mode de garde majoritaire des moins de 3 ans n'est ni en accueil individuel, ni en structure collective, mais **relève d'autres modes (famille, parents, etc.)**.

Le second mode de garde reste l'**assistante maternelle** (près d'1/3 des enfants). La baisse du nombre d'assistantes maternelles, combinée au vieillissement de la profession, pose donc question, et constitue un risque pour l'offre globale.

Les **structures collectives** accueillent un peu plus d'1/4 des enfants de moins de 3 ans.

Globalement, **le taux de couverture des moins de 3 ans augmente** depuis 2017 dans l'Euro-Métropole de Metz, pour 2 raisons :

- ◆ le maintien global du nombre de places d'accueil, **grâce à la hausse des structures Paje, qui compense la baisse des places en assistante maternelle** ;
- ◆ **la baisse du nombre d'enfants de moins de 3 ans** : ils sont passés de près de 6 600 en 2019 à moins de 5 900 en 2023 (chiffres CAF portant sur les familles allocataires de l'Euro-Métropole de Metz).

L'EURO-MÉTROPOLE DE METZ DANS LA MOYENNE...

Avec **près de 63 places théoriques d'accueil pour 100 enfants** de moins de 3 ans, l'Euro-Métropole de Metz se situe **dans la moyenne des EPCI de tailles comparables** (15^e sur 28). Ces taux varient de moins de 50 dans l'agglomération mulhousienne à plus de 80 dans celle de Brest.

Elle se place **toutefois 9^e pour l'accueil collectif**, avec 28 places théoriques pour 100 enfants, mais reste loin derrière les agglomérations de Reims (35 places théoriques), Nancy (38) et Strasbourg (42).

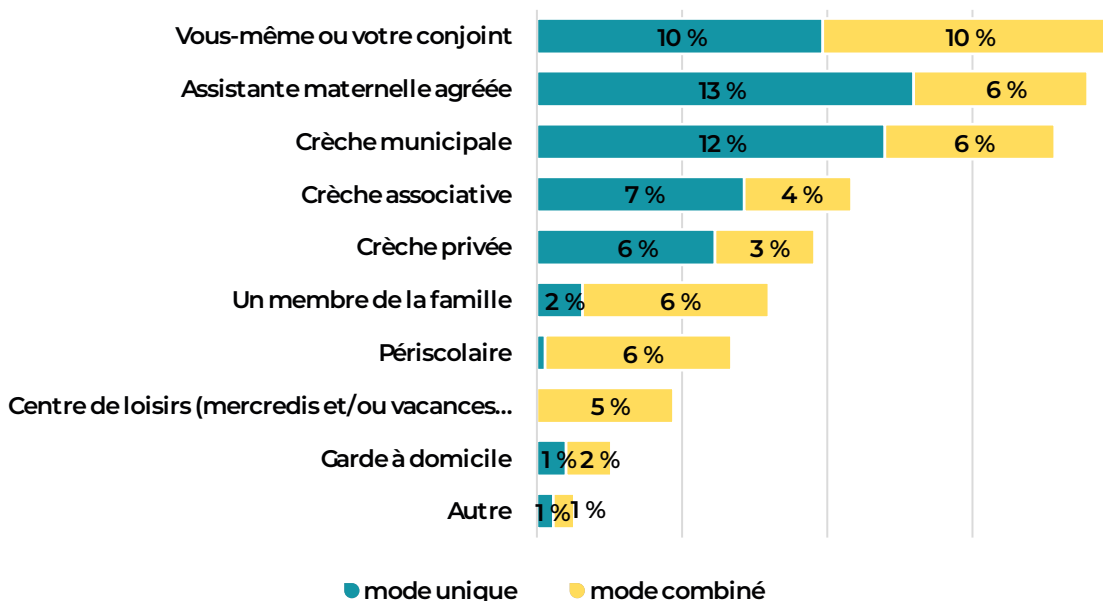
Une marge de progression existe en matière d'accueil collectif, qui permettrait de compenser la baisse du nombre d'assistantes maternelles en activité.

Par ailleurs, le développement des Maisons d'assistantes maternelles et des Relais petite enfance pourrait renforcer l'attractivité du métier.

QUELLES ATTENTES DES FAMILLES ?

L'Euro-Métropole de Metz a lancé une enquête adressée aux familles par le biais d'un questionnaire, très largement relayé. Plus de 2 200 familles ont répondu.

Parmi elles, près de 500 avaient au moins un enfant de moins de 3 ans. La répartition des répondants surreprésente cependant légèrement le périurbain, au détriment de la ville centre.



En analysant à l'échelle des catégories de communes proposées dans le questionnaire (Metz, noyau urbain, communes périurbaines), de fortes différences ressortent :

- ◇ **À Metz, les principaux modes de garde utilisés, et de loin, sont les parents (25 %), puis les crèches municipales (23 %),** tous les autres modes étant inférieurs à 12 %.
- ◇ **En couronne périurbaine, il s'agit des assistantes maternelles (31 %), puis des crèches privées (18 %),** tous les autres modes étant inférieurs à 10 %.
- ◇ **En noyau urbain, la répartition est plus équilibrée : assistantes maternelles (21 %), crèche municipale (19 %), puis parents (19 %),** tous les autres modes étant inférieurs à 12 %.

Si les familles expriment une satisfaction globale élevée, elles éprouvent des difficultés à trouver un mode de garde adéquat. Les résultats doivent être interprétés avec précaution, les volumes étant réduits. Toutefois, les taux de satisfaction les plus faibles (« pas du tout » et « moyennement » satisfaits) sont à noter pour les crèches privées, la garde parentale ou par un membre de la famille.

Les raisons invoquées relatives à la difficulté à trouver un mode de garde sont :

- ◇ **Le manque de places en structure collective,** plus souvent invoqué à Metz et dans le noyau urbain, où l'offre est pourtant importante (donc plus souvent demandée ?).
- ◇ **La difficulté à trouver une solution à proximité du domicile,** plus fréquente en périurbain et à Metz.
- ◇ **La difficulté à trouver une solution en accueil individuel,** plus forte en périurbain (plus souvent demandée dans ces communes ?).
- ◇ **Le coût trop élevé,** mis en avant par 14 % des répondants, est **beaucoup moins mis en avant à Metz** qui dispose de beaucoup de crèches PSU.

DES CONSTATS PARTAGÉS ET COMPLÉTÉS PAR LES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE

Ces constats « statistiques » ont été complétés par la parole des professionnels, recueillie lors des 2 sessions d'ateliers. Ceux-ci ont mis en avant les éléments suivants :

Porter une meilleure attention aux besoins des familles :

- ◇ un accompagnement peu structuré des familles et des professionnels dans les communes de la couronne métropolitaine ;
- ◇ une nécessité de porter une attention spécifique aux familles monoparentales, à faibles revenus ou ayant des horaires atypiques.

Soutenir davantage les assistant.es maternel.les :

- ◇ un besoin de lever les freins à la formation continue des assistant.es maternel.les ;
- ◇ un frein au déploiement des maisons d'assistantes maternelles, qui trouverait sa source dans les nombreuses difficultés et contraintes à travailler à plusieurs sans véritable formation pour la gestion de structure en exercice coordonné.

Travailler le lien entre univers de la petite enfance et l'école :

- ◇ poursuivre le déploiement des actions Passerelles² entre professionnels de la petite enfance et écoles maternelles dans les domaines du soutien à la parentalité et délivrer des conseils adaptés aux enseignants ; souhait d'expérimenter ce modèle pour les accueils collectifs de mineurs qui accueillent de plus en plus de jeunes enfants ;
- ◇ une augmentation de la part des enfants de 2 à 3 ans à accueillir en accueil collectif de mineurs, qui nécessite d'adapter l'accueil et les postures professionnelles.

Accroître l'attractivité du métier et le partage d'expériences :

- ◇ un nombre insuffisant de diplômés volontaires pour travailler en crèches, en raison d'une rémunération insuffisamment attractive ;
- ◇ l'existence d'une concurrence entre structures pour embaucher des profils compétents ;
- ◇ un sentiment d'isolement des gestionnaires de structures petite enfance ;
- ◇ une nécessité de procéder à davantage de partages d'expériences sur plusieurs enjeux : prise en compte et adaptation au handicap, partage de bons procédés pour améliorer le fonctionnement du quotidien, soutien dans le partage des problématiques, retours d'expériences et pistes d'améliorations, rassurements mutuels.



² Les actions Passerelles sont destinées aux enfants de 2 à 3 ans afin de préparer leur entrée à la maternelle. Elles visent à prévenir les inégalités scolaires et favorisent la sociabilisation progressive des tout-petits qui n'ont pas fréquenté de structures d'accueil collectif.

QUE RETENIR ?

- ◇ **La population des enfants de moins de 3 ans est en baisse**, particulièrement à Metz.
- ◇ Cette diminution s'accompagne d'une **concentration des jeunes enfants dans les quartiers d'habitat social en milieu urbain**.
- ◇ **Les petites communes périurbaines connaissent des besoins souvent ponctuels, mais intenses**, liés à des projets d'urbanisation rapide.
- ◇ **L'offre d'accueil reste inégalement répartie** : l'accueil parental est majoritaire, mais les structures collectives progressent, notamment les crèches privées (Paje), beaucoup plus onéreuses pour les parents que les crèches municipales ou associatives (PSU) ou les assistantes maternelles.
- ◇ **Le nombre d'assistantes maternelles diminue** fortement (vieillissement et non renouvellement) ce qui affecte l'accueil individuel, tandis que le développement des maisons d'assistantes maternelles est freiné par les nombreuses difficultés et contraintes à travailler à plusieurs, et le manque d'accompagnement en la matière.
- ◇ **Le taux de couverture s'améliore** grâce à la baisse du nombre d'enfants et au développement de l'offre collective, **mais il reste inégal selon les territoires**, s'ajoutant à l'iniquité financière.
- ◇ Si les familles expriment une satisfaction globale élevée, elles éprouvent des **difficultés à trouver un mode de garde adéquat et qui leur convienne pleinement**.
- ◇ **L'accompagnement des familles et des professionnels reste insuffisamment structuré** dans les communes de la couronne métropolitaine.
- ◇ Le **manque d'attractivité et de formation des professionnels**, parallèlement à un sentiment d'isolement des gestionnaires de structures, pénalise la profession.

QUELS BESOINS ?

- ◇ **Équilibrer l'offre d'accueil collectif et individuel, en lien avec les projets d'urbanisme des communes et la planification à moyen terme**.
- ◇ **Renforcer l'attractivité des métiers**. Elle peut passer par un renforcement de la couverture du territoire en Relais petite enfance, lieu d'information et d'accompagnement des parents et des professionnels, mais aussi par une multiplication des temps et lieux d'échange entre professionnels, par un soutien à la formation, et par un meilleur accompagnement.
- ◇ **Veiller à l'accessibilité financière des modes de garde** : soutenir et promouvoir le développement des crèches PSU, impliquant un co-financement des communes.
- ◇ **Poursuivre le déploiement des actions Passerelles** entre professionnels de la petite enfance et écoles maternelles dans les domaines du soutien à la parentalité, délivrer des conseils adaptés aux enseignants de jeunes enfants et l'ouvrir aux professionnels des accueils collectifs de mineurs.
- ◇ **Porter une attention spécifique aux familles monoparentales**, à faibles revenus ou ayant des horaires atypiques.

LES FICHES ACTIONS

Afin de répondre au mieux aux enjeux pointés dans les différents éléments de diagnostic (diagnostic partagé, enquête auprès des familles, parole des professionnels), l'Euro-Métropole de Metz et la Caisse d'allocations familiales de Moselle ont réalisé un plan d'action, développé autour de 4 axes :

- ◇ Axe 1 - Renforcer l'adaptation de la politique de la Petite Enfance aux besoins des enfants et de leurs parents
- ◇ Axe 2 – Développer une politique ambitieuse en faveur de l'enfance et de la jeunesse
- ◇ Axe 3 – Accompagner et soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants et développer les échanges et la coopération entre acteurs du réseau parentalité
- ◇ Axe 4 – Etendre une politique favorisant le lien social, l'engagement citoyen et la solidarité – Renforcer l'accès aux droits et l'inclusion numérique au sein des centres sociaux et espaces de vie sociale – Améliorer la communication de l'offre de territoire auprès des habitants et des élus

L'axe 1, consacré à la petite enfance, rassemble 6 actions.

Action 1 : Déploiement du Service Public Petite Enfance (SPPE) : développer l'offre d'accueil

Objectifs opérationnels :

- Accompagner les élus à s'approprier le service public petite enfance et ses enjeux
- Outiller les communes pour la mise en œuvre des missions de recensement des besoins et d'information des familles
- Accompagner les élus à mutualiser les moyens entre communes
- Soutenir la création de places d'accueil collectif, financées via la PSU, notamment dans les territoires dépourvus

Pilotes du projet :

- Élus et services des communes
- Euro-Métropole de Metz

Partenaires sollicités :

- CAF de la Moselle
- Acteurs de terrain
- Familles des territoires ciblés

Public cible :

- Les élus des communes

Modalités de mise en œuvre :

- Information par le biais de supports de présentation du SPPE : documentations, vidéos
- Rencontres des élus et des services au sein de chaque territoire ciblé : définir un référent sur la commune
- Accompagnement des communes par la mise à disposition d'outils co-construits et mutualisés : enquête à destination des familles, recueil des données de territoires existantes et modalités pour les données à collecter

Territoires cibles :

- Montigny-lès-Metz, Metz, Woippy, Marly et Moulins-lès-Metz (+ communes alentours)
- Augny, Fey, Marieulles
- Noisseville, Nouilly, Vantoux
- Plappeville, Amanvillers, Saint-Privat-la-Montagne, Roncourt

Échéance de réalisation :

Tout au long de la CTG
Dès 2025 pour les territoires n°1
2nd trimestre 2026 pour les territoires n°2, 3 et 4

Action 2 : Accompagner les collectivités à la création de Relais petite enfance (RPE)

Objectifs opérationnels :

- Encourager et accompagner la création de RPE intercommunaux
- Communiquer sur les apports d'un RPE pour développer une vision commune entre élus et professionnels lors des réunions SPPE
- Accompagner la recherche de financements complémentaires pour l'ouverture et le fonctionnement d'un RPE

Pilotes du projet :

- Chargé de coopération CTG de l'Euro-Métropole de Metz
- Communes

Partenaires sollicités :

- CAF de la Moselle
- Euro-Métropole de Metz
- Professionnels des RPE

Public cible :

- Les élus et les services des communes

Modalités de mise en œuvre :

- Élaboration de supports pédagogiques
- Réunions de travail entre élus et services, avec témoignages
- Aides financières pour l'investissement et pour le fonctionnement

Territoires cibles :

40 communes non couvertes par un RPE

Échéance de réalisation :

À partir de 2026

Action 3 : Accompagner les RPE dans leur mission de professionnalisation

Objectifs opérationnels

- Inciter les assistants maternels (AM) à participer à plus d'activités et formations
- Lever les freins à la formation auprès des AM en les informant, en les incitant et en les accompagnant dans leur communication auprès des parents
- Accompagner les parents dans les solutions de garde pendant les temps de formation des AM

Pilotes du projet

- Chargés de coopération de l'Euro-Métropole et de la ville de Metz
- CAF de Moselle

Partenaires sollicités

- Services de protection maternelle et infantile de la Moselle
- Relais petite enfance

Public cible

- Assistant.es maternel.les

Modalités de mise en œuvre

- Identifier les freins qualitatifs (reconnaissance du métier, etc.) auprès des assistants maternels
- Élaboration d'un courrier et flyer destinés aux AM avec le rappel des obligations de formation, des solutions de garde et contacts utiles - un envoi par an
- Travail sur les solutions d'accueil : répertoire AM, partenariats avec crèches et halte-jeux
- Anticipation et visibilité des temps de formation
- Clarification de l'aspect financier : maintien salaire et frais de garde supplémentaire
- Mise en place d'ateliers d'information (1 à 2 par an) pour les AM non-inscrits sur le site monenfant.fr et non couverts par un RPE

Territoires cibles

- Euro-Métropole de Metz

Échéance de réalisation

À compter de 2026 et au fur et à mesure de la création des RPE sur le territoire

Action 4 : Renforcer l'attractivité des métiers de la petite enfance

Objectifs opérationnels

- Faire évoluer les pratiques professionnelles en redonnant du sens au travail et de l'attractivité aux postes
- Communiquer sur les métiers de la petite enfance à l'échelle de l'intercommunalité auprès des familles et des établissements scolaires
- Accroître l'investissement des structures pour développer les terrains de stage (auxiliaire puéricultrice, éducateur de jeune enfant, infirmière puéricultrice)

Pilotes du projet

- Gestionnaires d'établissement d'accueil du jeune enfant (associations, communes)
- Chargés de coopération CTG de l'Euro-Métropole et de la Ville de Metz

Partenaires sollicités

- Communes
- Département de la Moselle
- Relais petite enfance
- Mission locale du Pays messin
- Conseillers d'orientation
- Collèges et lycées
- France travail
- CAF de la Moselle

Public cible

- Professionnels de la petite enfance et jeunes en formation

Modalités de mise en œuvre

- Mise en place de nouvelles pédagogies qui engendrent une réorganisation des pratiques et des lieux (ex : l'itinérance ludique)
- Simplification et accompagnement des VAE pour obtenir le diplôme d'auxiliaire puéricultrice
- Expérimentation d'un accompagnement renforcé des MAM pour le montage de projet et pour le fonctionnement du projet
- Renforcement des liens avec les établissements scolaires, CIO et mission locale
- Diffusion du nouveau livret de valorisation du métier d'AM

Territoires cibles

- Euro-Métropole de Metz

Échéance de réalisation

À compter de 2026

Action 5 : Créer un groupe d'échanges de pratiques Réseau petite enfance – Enfance métropolitain

Objectifs opérationnels

- Fédérer et s'organiser entre gestionnaires petite enfance et enfance pour mener des animations d'échanges de pratiques à l'échelle intercommunale
- Concevoir des temps de formation mutualisés entre gestionnaires en recueillant les besoins par la CTG

Pilotes du projet

- Chargées de coopération de l'Euro-Métropole et de la Ville de Metz

Partenaires sollicités

- EAJE municipaux
- Crèches et haltes-jeux associatives
- Accueils collectifs de mineurs
- Experts selon les thèmes abordés
- Service de PMI de Moselle
- CAF de la Moselle

Public cible

- Professionnels des EAJE, halte-jeux et accueils collectifs de mineurs

Modalités de mise en œuvre

- Organiser des rencontres trimestrielles d'échanges pour renforcer les connaissances et le partage d'expérience, dans le but d'être mieux outillé pour faire évoluer les pratiques en équipe
- Définir un calendrier annuel avec le choix des thèmes d'échanges par le public cible
- Recueillir les attentes et questions en amont des réunions
- Définir un objectif et une trame d'animation qui favorisent le partage et aboutissent à la mise en commun de conseils, bonnes pratiques et ressources utiles
- Choisir un lieu ressource en lien avec la thématique de la réunion qui puisse favoriser l'interconnaissance
- Produire un contenu synthétique qui puisse être partagé aux équipes des structures, avec un accès à des ressources complémentaires sur un espace numérique partagé
- Mettre à jour l'annuaire des partenaires avec des photos des structures et personnes ressources
- Valoriser les apports de ces rencontres par des témoignages partagés aux élus et partenaires

Territoires cibles

Euro-Métropole de Metz

Échéance de réalisation

3 rencontres par an sur la durée de la CTG
Création et mise à jour des outils dès 2026

Action 6 : Actions Passerelles

Objectifs opérationnels

- Fédérer et s'organiser entre gestionnaires Petite enfance et enfance pour mener des animations d'échanges de pratiques à l'échelle intercommunale
- Concevoir des temps de formation mutualisés entre gestionnaires en recueillant les besoins par la CTG

Pilotes du projet

- Chargés de coopération CTG Euro-Métropole de Metz et de la Ville de Metz
- EAJE municipaux et crèches associatives
- Accueil collectifs de mineurs
- Relais petite enfance

Partenaires sollicités

- Chargé de coopération CTG
- Communes
- Gestionnaires des ACM
- Haltes-jeux
- Lieux d'accueil parent-enfant
- CAF de la Moselle

Public cible

- Familles et enfants avant la rentrée scolaire en école maternelle

Modalités de mise en œuvre

- Rencontres entre partenaires par secteur géographique pour définir les modalités des actions Passerelles : petit-déjeuner avec les familles, activités partagées, fête, rencontres entre parents « en route vers l'école et l'accueil de loisirs », etc.
- Présentation de la structure d'accueil de loisirs et des activités auprès des parents : au sein des crèches, RPE, à l'école ou à l'occasion d'un moment ludique, festif partagé
- Présentation des Lieux d'accueil parents-enfants et halte-jeux pour premières socialisations de l'enfant avant l'école

Territoires cibles

- Euro-Métropole de Metz
- Travail en réseau à l'échelle de la commune ou du quartier

Échéance de réalisation

À chaque printemps dès l'année 2026 au moment des inscriptions scolaires et périscolaires





QUEL ENGAGEMENT ATTENDU POUR LES COMMUNES ?

1. Participer au groupe de travail « Service public de la petite enfance ».
2. S'appropriier les outils conçus et mutualisés pour aider au déploiement du SPPE (Service public de la petite enfance).
3. Solliciter la chargée de coopération CTG et la CAF de Moselle pour l'organisation de réunions d'information et des partages d'expériences par secteur géographique pour l'étude et la mise en place de Relais petite enfance.
4. Aider la mise en œuvre d'actions Passerelles : ingénierie de projet, aide en nature, etc.

Avec cette nouvelle CTG, la CAF de Moselle et l'Euro-Métropole de Metz s'engagent dans une démarche proactive et inclusive, visant à améliorer le quotidien des habitants tout en renforçant la cohésion territoriale.

Ce partenariat illustre une volonté commune de **construire un avenir plus équilibré et solidaire**, où chaque citoyen trouve sa place.

En somme, **la CTG 2026-2030 est bien plus qu'une convention : c'est une feuille de route pour un territoire plus juste, plus dynamique et plus attentif aux besoins de ses habitants.**



POUR ALLER + LOIN

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE



Découvrez le diagnostic partagé, réalisé par l'AGURAM pour identifier les besoins spécifiques du territoire. Il constitue un portrait social de l'agglomération, dresse un état des lieux de l'offre de services aux familles dans les domaines de la petite enfance, de la parentalité, de l'enfance-jeunesse, de l'accès aux droits et de l'animation de la vie sociale (136 pages, septembre 2025).

Retrouvez-les sur notre site, page **PUBLICATIONS**, rubrique **HABITAT & SOCIÉTÉ**

Agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle

27 place Saint-Thiébauld 57000 METZ /// 03.87.21.99.00 /// contact@aguram.org

www.aguram.org /// @agenceaguram

Directeur de la publication : Régis Brousse /// Responsable de la rédaction : Marie-Charlotte DEVIN ///

Conception et mise en page : Corentin Grondin, Sébastien Trignac ///

Réalisation cartographique : Camille Didion ///

Date de parution : mai 2026